

Séance du 7 décembre 2020

Monsieur Christophe Longchamp, Président, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à la Municipalité et aux membres du Conseil.

- 1. Appel**
- 2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance**
- 3. Assermentation de nouveaux membres**
- 4. Préavis 05/2020 – Dissolution de l'ASISEVV – Discussion / adoption**
- 5. Préavis 06/2020 – Nouveau règlement de Police – Rapport de la commission. Discussion / adoption**
- 6. Préavis 07/2020 - Budget 2021 – Rapport de la commission de gestion et finances. Discussion/adoption**
- 7. Communications de la Municipalité**
- 8. Propositions individuelles**

1. Appel

23 membres sur 33 répondent présents. Sont excusés : Mesdames Corinne Bettens, Janine Bettens, Nelly Bettens, Dominique-Isabelle Caillat, Noémie Reymond et Maryse Vanbeneden et Monsieur Nicolas Bettens. Sont absents : Madame Mélanie Caillat et Monsieur Baptiste Bettens.

Le tiers du nombre total des membres étant atteint, le Conseil peut délibérer.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du 29 juin 2020 est accepté à l'unanimité après quelques corrections orthographiques.

3. Assermentation de nouveaux membres

Aucune

4. Préavis 05/2020 – Dissolution de l'ASISEVV – Discussion / adoption

Monsieur Marc Vial, Municipal, prend la parole afin de donner plus de détail sur le sujet.

Il mentionne que la dissolution a déjà été discutée et décidée au sein de l'ASISEVV et la décision aurait dû être soumise en juin 2020, mais la situation sanitaire a retardé la procédure.

Le vote au sein des Conseils est plus une formalité et qu'une fois la dissolution votée au sein des Conseils généraux et communaux, l'ASISEVV n'existera plus.

N'ayant pas de questions de la part des membres de l'assemblée, nous passons au vote.

- 22 voix sur 23 pour accepter le préavis 05/2020
- 1 abstention

Le préavis 05/2020 est accepté à la majorité par main levée.

5. Préavis 06/2020 – Nouveau règlement de Police – Rapport de la commission. Discussion / adoption

Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, explique qu'il a été demandé de revoir notre règlement de Police, car il est obsolète.

En se basant sur le modèle de règlement de Police du Canton, des éléments, ne correspondant plus à la réalité, ont été supprimés et d'autres éléments, plus adaptés à notre village, ont été ajoutés.

Les points principaux qui ont été ajoutés sont que les bruits de basses-cours sont autorisés, que le clocher de l'Eglise continuera à sonner et que les vaches auront le droit d'avoir des cloches à leurs cous.

Le règlement de Police a été adapté à notre esprit de village de campagne.

Monsieur Jean-Baptiste Caillat prend la parole pour la commission du règlement de Police.

La commission composée de Madame Rosemarie Fuchs et Jérôme Girardin s'est rencontrée à plusieurs reprises pour étudier le règlement dans les moindres détails. La commission a rencontré, discuté et collaboré avec la Municipalité pour élaborer un règlement qui correspond à la vie de notre commune.

Le règlement a été transmis à Madame Wernli, Juriste cantonale, afin d'apporter quelques modifications. Il a été approuvé par la Municipalité et il est jugé conforme.

Madame Sylvie Vial-d'Aumeries prend la parole et remercie la Municipalité pour ne pas avoir ni oublié le Jeûne de Chavannes, ni les cloches de l'Eglise et des vaches et ni les bruits de basses-cours.

Elle remarque que la date d'adoption du règlement par la Municipalité n'est pas indiquée et qu'il serait dommage de devoir recommencer la procédure pour un oubli de date.

Ainsi que quelques fautes d'orthographe ;

A la page 9, fin de l'article 28, il y a une faute de frappe « Les frais résultant » ne prend pas de « s ».

A la page 20, article 91, « la Municipalité qui doit en être avisée »

A la page 24, article 118, un « 8 » s'est glissé au début du paragraphe.

Christophe Longchamp, Président, prend la parole, il remercie Madame Sylvie Vial-d'Aumeries pour ses remarques pertinentes. Il remercie également la Municipalité et la commission de règlement de Police pour leur travail.

Après votations, le préavis 06/2020 – Nouveau règlement de Police est accepté à l'unanimité à main levée.

6. Préavis 07/2020 – Budget 2021 – Rapport de la commission de gestion et finances. Discussion / adoption

Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, passe page par page le Budget 2021 et demande s'il y a des questions.

- Pages 1 et 2 Administration générale - Pt. 11.431, Madame Jankewitz demande ce que sont ces revenus. Il s'agit des émoluments issus des permis de construire, droit d'habiter, contrôle des habitants., etc.
- Page 3 Finances - Impôt sur le revenu dû à la baisse du taux d'imposition - COVID
- Page 4 Domaine et bâtiments - Entretien des chemins forestiers. La Mervette est sortie de son lit à plusieurs reprises, suite à ceci, la canalisation de la Mervette et le chemin du Croset vont être refaits. Le chemin du 400ème s'est éboulé, des travaux sont prévus pour y remédier. Les berges du Veyron se font avaler par le Veyron, l'entier de ces travaux sont de l'entretien qui est obligatoire. Il ne faut pas oublier qu'une majeure partie est subventionnée par le Canton.
- Page 5 : Bâtiment communaux – Aucune question.
- Page 6 : Travaux – Monsieur Christophe Longchamp demande ce que sont les 20'000 frs prévus au pt. 43.314 – divers. Ce sont les travaux de réparation imprévus qui pourraient se faire dans l'année.
Pour l'abri bus, il est budgété mais il est possible qu'il se fasse en 2022, selon l'évolution des finances de la Commune.
Monsieur Philippe Caillat remet en question la nécessité d'un abri bus. Il constate que les élèves n'ont ni capuchon, ni parapluie et sont rarement équipés lors de mauvais temps. Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, indique que ce n'est pas une nécessité mais plutôt un plus pour les habitants.
- Page 7 : Ordures ménagères et décharge – Aucune question.
- Page 8 : Réseaux d'égouts et d'épuration – Aucune question.
- Page 9 : Instruction publique et cultes – Aucune question.
- Page 10 : Police – Les taxes sont imposées par rapport au nombre d'habitants.
- Page 11 : Sécurité sociale – Aucune question.
- Page 12 : Services industriels – La commune n'ayant aucun plan numérisé du réseau d'eau, l'entreprise GEO NRJ SA effectue des repérages des conduites par sondes et digitalise les plans papiers et mettra à jour le guichet cartographique Carto Jura Léman.

Le budget 2021 présente comme suit :

Charges : CHF 706'046.25

Revenus : CHF 638'612.00

Excédent de charges : CHF 67'134.25

Madame Sylvie Vial-d'Aumeries prend la parole pour le rapport de la Commission de gestion et finances.

La Commission de gestion composée de Mesdames Sylvie Vial-d'Aumeries, Rosemarie Fuchs et Monsieur Olivier Bonzon, s'est réunie le 25 novembre 2020 pour étudier le budget 2021.

Madame Sylvie Vial-d'Aumeries remercie Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, pour les informations fournies.

Après 2018, 2019 et 2020, le budget est à nouveau déficitaire et il est prévu de prélever dans divers fonds de réserve pour diminuer l'excédent de charges à CHF 67'134.25. Sans ces ponctions dans les réserves, l'excédent de charges serait de CHF 116'000. Ni la Municipalité, ni la Commission de gestion et finances n'ont trouvé de moyen de réduire cet excédent de charge prévu. Néanmoins, l'excédent de charge est un tout petit peu plus faible que celui approuvé dans le budget 2020.

La Commission de gestion-finances propose au Conseil Général d'approuver le budget 2020 tel que présenté.

Monsieur Christophe Longchamp, Président, remercie la Commission de gestion et finances ainsi que la Municipalité et ouvre la discussion sur le budget 2021. Il peut remarquer que le Conseil Général fait confiance à la Municipalité à propos des comptes et qu'il y a très peu de questions de la part des membres.

Claire David Horisberger demande ce qu'il reste dans les divers fonds de réserve puisque cela fait 3 ans que l'on puise dans ces derniers. Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, indique que nous avons CHF 6'400 pour le fond forestier, CHF 28'488 pour la restauration du Temple, CHF 157'822 pour l'épuration, CHF 82'537 pour les eaux, CHF 23'475 pour l'Abri PC (il nous sera retiré si la Commune ne construit pas d'Abri PC), CHF 76'839 pour les nouveaux investissements, CHF 35'907 sur le compte épargne et un dépôt de CHF 87'300 pour les actions de la Romande Energie et la SAPJV. Il précise que chaque fond est réservé pour son titre et que nous ne pouvons pas prendre dans un fond pour équilibrer un autre, mis à part le fond des nouveaux investissements.

Afin de mieux comprendre les comptes, en page 2 du préavis Municipal, deux graphiques expliquent où va et d'où vient l'argent de la Commune.

Monsieur Roger Longchamp, demande si de prendre CHF 7'680 dans le fond de réserve pour les ordures peut être problématique à terme, sachant que nous avons les taxes ordures les plus chères du canton. Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, répond, qu'il y a une majoration du personnel, il y a deux personnes les mercredis et deux personnes les samedis à la déchetterie. L'évacuation des déchets, les trajets des bennes et les consommations des habitants coûtent aussi. Pour diminuer les charges d'ordures, les habitants pourraient ramener les emballages et les bouteilles plastiques diverses, directement dans les commerces.

La Municipalité indique qu'elle s'est rapprochée de la Municipalité de Grancy pour l'utilisation de notre déchetterie. Cela est en cours de discussions au sein de leur Municipalité. Si cette dernière accepte, il y a des travaux à effectuer sur le chemin entre le stand, les cibleries et la déchetterie afin de pouvoir circuler sans inconvénients.

Monsieur Jean-Baptiste Caillat demande si le projet pour une zone artisanale, sur la commune de Grancy, comprend une déchetterie. Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, répond qu'il n'a pas d'informations à ce sujet.

Monsieur Olivier Bonzon demande pourquoi prélever dans le fond de réserve des eaux, sachant que nous avons l'eau la moins chère du canton. Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, répond que nous avons CHF 20'000 de frais extraordinaires dus aux travaux de GEO NRJ SA, mais qu'en temps normal les frais pour les eaux s'équilibrent. Et qu'il faut provisionner pour les prochaines conduites qui vont être mises en place, ce qui se fait tous les 50-70 ans, environ.

Monsieur Christophe Longchamp remercie la Commission de gestion et finances, la Municipalité et Madame Evelynne Baumann, Boursière, pour leur travail.

Il propose de passer au vote du Préavis 07/2020 et le budget tel que présenté.

- 22 voix sur 23 pour accepter le préavis 07/2020
- 1 abstention

Le préavis 07/2020 et le budget 2021 sont acceptés à la majorité.

7. Communications de la Municipalité

Monsieur Dominique Briand, Municipal, remercie la population de jouer le jeu et d'être respectueuse des distanciations sociales liées à la pandémie. Il se tient à disposition pour toutes questions.

Monsieur Marc Vial, Municipal, informe que les branches de sapins sont à disposition, 50 mètres après le hangar à Monsieur Jean-Baptiste Caillat, pour ceux qui en désirent.

Au sujet des écoles, l'ASICOVV a indiqué, par une lettre, que les écoles de Chavannes-le-Veyron, La Chaux et Grancy vont être fermées dès la rentrée scolaire 2021-2022. Après un entretien des Municipalités avec le CODIR, selon le projet démographique, il n'est pas nécessaire de garder ces trois collèges ouverts.

Une pétition a été lancée pour maintenir ces trois collèges. La Municipalité recommande de signer cette pétition. Les trois Communes tiennent à garder leurs classes ouvertes.

Le CODIR avait émis que l'ASISEVV gardera uniquement les collèges avec un minimum de quatre classes.

Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, pense que les élèves de Cossonay, Gollion sont privilégiés par rapport aux élèves dit du « haut » et qu'il n'est pas sain pour les enfants en bas âge de se retrouver avec des élèves bien plus âgés, dans le même collège.

Monsieur Jérôme Girardin indique que les habitants ont récemment reçu les cartes pour les relevés des compteurs d'eaux. Il remercie les habitants pour leur contribution et que cela a bien fonctionné.

Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, remercie le bureau et les membres du Conseil Général pour la confiance accordée à la Municipalité.

Il nous faire part de son message retraçant cette année 2020 que l'on peut dire étrange. Il remercie les Municipaux, le bureau municipal, le bureau du Conseil, Festi'Veyron, les sociétés locales ainsi que les personnes bénévoles d'avoir continué à œuvrer dans leurs différentes tâches pour le bon fonctionnement de notre village. Il demande d'applaudir toutes ces personnes qui se sont dévouées au bon fonctionnement de notre village durant l'année 2020. En 2021, la Municipalité sera à la recherche d'un membre, suite au départ de Monsieur Robert Magnenat. Monsieur Jean-Luc Reymond conclut en adressant tous ses vœux de fin d'année à l'assemblée.

Monsieur Christophe Longchamp, Président, remercie la Municipalité et Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, pour son beau message.

8. Propositions individuelles

Madame Mary-Lise Caillat remercie pour la restauration du banc de Monsieur Robert Vial. Monsieur Marc Vial, Municipal, précise que le travail a été effectué par Monsieur Jean-Baptiste Caillat.

Madame Julie Zimmermann demande s'il y a la possibilité d'avoir un coin ressourcerie, à la déchetterie, pour les objets qui auraient encore une utilisation. Monsieur Dominique Briand, Municipal indique que ceci a déjà été discuté. Il mentionne que cela a été fait par le passé mais que la Municipalité va se pencher sur la demande de Madame Julie Zimmermann afin mettre cette idée en place. Il remarque qu'il y a beaucoup de « gaspillage » sur objets amenés à la déchetterie.

Madame Thérèse Breton interpelle l'assemblée sur les déchets le long des routes. Elle indique que chaque mois ce sont environ 17 litres de déchets ramassés aux abords des routes de notre

Commune. Elle demande s'il est possible de trouver une idée afin de mieux sensibiliser les gens à ce problème. Monsieur Christophe Longchamp, Président, indique que les agriculteurs posent des affiches de prévention à ce sujet, mais qu'il n'y a pas de solution directe à cette problématique. C'est une question d'éducation des personnes et de respect pour la nature, la faune et le bétail. Monsieur Jean-Baptiste Caillat propose d'exposer les déchets sur une ficelle afin de faire un étendage, sur le bord de la route.

Monsieur Pascal Zimmermann demande à ce que les aiguilles de l'horloge de l'Eglise correspondent à l'heure qui sonne. La Municipalité prend note pour faire le nécessaire.

Monsieur Christophe Longchamp, Président, indique les dates à retenir pour l'année 2021 :

- 4 janvier, assemblée de Commune
- 7 mars, élection municipale
- 7 juin, Conseil Général, le dernier de la législature 2016-2021
- 13 septembre, Conseil Général, arrêté d'imposition pour la législature 2021-2026
- 6 décembre, Conseil Général
- Printemps 2021, assermentation de la Préfecture pour la nouvelle législature. Les dates suivront.

Monsieur Christophe Longchamp, Président, remercie les scrutateurs du Conseil Général, Madame Nicole Bonzon pour son travail et sa bonne entente au sein du Bureau, la Municipalité pour sa bonne collaboration. Il conclut la séance en adressant ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année. En espérant qu'elles se feront en famille et entre amis et que l'année 2021 soit meilleure que l'année 2020.

Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, donne des nouvelles de nos abeilles, elles se portent à merveille et elles produisent bien. Le miel de forêt est disponible auprès de la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur Christophe Longchamp lève l'assemblée à 21h20.

Le Président
Christophe Longchamp



La Secrétaire
Nicole Bonzon

